


► **Mr WAUTELET Antonin**  
**Ecopasseur**

 Rue du Village, 3 – 4590 Ouffet

 086/36 61 36

 086/36 73 79

 [antonin.wautelet@commune-ferrieres.be](mailto:antonin.wautelet@commune-ferrieres.be)  [www.ouffet.be](http://www.ouffet.be)

---

► **Heures d'ouverture**

**Mercredi : de 8 à 12h à l'administration d'Ouffet ou sur rendez-vous.**

► **Rôle**

Dans le cadre du « Plan Marshall 2 vert – Axe : Alliance emploi environnement », les communes de Ferrières, Hamoir et Ouffet, avec l'aide de la Région wallonne, ont engagé un Ecopasseur qui s'est vu attribuer plusieurs tâches en matière d'énergie et de logement.

La problématique climatique et la hausse du prix de l'énergie sont au cœur des préoccupations de ces dernières décennies, et pour cause. Le 'budget énergie' des ménages wallons ne cesse d'augmenter alors que, sur le marché, fleurissent des solutions innovantes dans ce domaine. Mais que faire ? Il n'est en effet pas toujours facile pour les citoyens et pouvoirs locaux de voir clair et d'établir un plan d'action menant à une maîtrise de ses consommations et des dépenses tout en garantissant un confort équivalent.

L'énergie la moins chère  
et la moins polluante est  
celle que l'on ne  
consomme pas !

La commune a un rôle important à jouer. Celui d'exemple, mais aussi, par une approche citoyenne, d'information et d'aide à la population désireuse de s'inscrire dans une démarche d'Utilisation Rationnelle de l'Énergie (URE) et de développement durable. La commune, par le biais de l'Ecopasseur, s'efforcera donc à :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux (PEB) : cadastre et comptabilité énergétique, investissements à réaliser...
- Informer les citoyens des aides et subsides existants en matière d'énergie et de logement (Ecopack, réhabilitation, etc.).
- Vérifier les exigences PEB concernant les demandes de permis d'urbanisme.
- Tenir l'inventaire des logements, bâtiments inoccupés, etc.

Pour tout renseignement ou pour un rendez-vous, demandez M. Antonin WAUTELET au 086/36 61 36 ou par e-mail à l'adresse [antonin.wautelet@commune-ferrieres.be](mailto:antonin.wautelet@commune-ferrieres.be) .

► Information(s)

**PEB dans les bâtiments et permis d'urbanisme, certificats PEB :**

- Réglementation wallonne au niveau de la PEB (renforcée depuis juin 2012) :  
<http://energie.wallonie.be/fr/appliquer-la-reglementation-wallonne-peb.html?IDC=6148>
- Télécharger la dernière version du logiciel de calcul PEB :  
<http://energie.wallonie.be/fr/logiciel-peb.html?IDC=7000>
- Informations concernant le certificat PEB :  
<http://energie.wallonie.be/fr/vendre-acheter-louer-un-batiment.html?IDC=7234>

**Aides et Primes :**

- Ecopack wallon (Prêts 0% et primes pour des travaux en lien avec l'énergie) :  
<http://www.ecopack-wallonie.be/fr>
- Toutes les aides et primes « énergie » de la Région Wallonne :  
<http://energie.wallonie.be/fr/aides-et-primes.html?IDC=6358>
- Toutes les aides et primes « énergie » de la Province de Liège :  
<http://www.provincedeliege.be/portail/fr/node/51>
- Toutes les aides et primes « énergie » de la commune d'Ouffet:

Type d'action	Montant	Conditions
Installation de panneaux solaires thermiques (chauffe-eau solaire)	300€ pour les 4 premiers m <sup>2</sup> + 40€ par m <sup>2</sup> supplémentaire (max 1250€ !)	Mêmes conditions que Région wallonne

Procédure :

La demande de prime doit être adressée à la commune d'Ouffet à l'attention du Collège communal endéans un délai de six mois maximum prenant cours à la date de la notification de recevabilité délivrée pour l'octroi de la prime de la Région Wallonne. La demande doit être accompagnée d'une copie de ladite notification, d'une copie du formulaire de demande de subvention pour l'installation d'un chauffe-eau solaire à la Région Wallonne (Soltherm), d'une copie de la facture et de la preuve de paiement, d'une photographie de l'installation avant et après l'exécution des travaux.

- Autres aides et primes de la Région Wallonne :
    - > Prime à la réhabilitation pour les logements améliorables.
    - > Prime pour le remplacement des menuiseries extérieures (vitrages).
- <http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/pages/log/pages/aides/aidesmenu.asp>